

Paris, le 4 février 2025

## Note interne

### Rappel des règles à respecter en matière d'utilisation des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont bouleversé notre façon de communiquer avec nos cercles personnels et professionnels et sont devenus au fil du temps des canaux alimentant la désinformation et des polémiques malsaines.

Vous êtes nombreux à posséder un compte sur un ou plusieurs réseaux sociaux et vous conservez évidemment la liberté de le faire. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de connaître les bons usages et bonnes pratiques à appliquer lorsque l'on s'exprime sur ces réseaux.

Ces règles sont rappelées dans plusieurs textes de l'entreprise :

Le **Guide du bon usage des réseaux sociaux (P. 2)** précise que, si vous inscrivez votre appartenance au groupe France Télévisions dans votre biographie, ou à une de ses équipes, à une émission, ou que vous êtes notoirement connu comme appartenant au groupe France Télévisions (ce propos ne se limite pas aux figures de l'antenne), il existe une présomption que votre compte soit considéré comme professionnel et non plus personnel. Aux yeux du public, vous êtes l'un des représentants de l'entreprise ce qui suppose une très grande prudence et une très grande vigilance de votre part. N'oubliez jamais que vos propos sont potentiellement diffusables très largement.

Dans ce cadre et conformément à la **Charte d'éthique (P. 51)**, vous devez être attentifs à vos messages afin qu'ils ne portent pas atteinte aux intérêts ou à la réputation de France Télévisions.

De même, vous devez veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre vos communications personnelles et celles de l'entreprise. Seuls les collaborateurs dûment habilités peuvent s'exprimer au nom de France Télévisions.

Enfin, même si, en tant que citoyens, vous pouvez être amenés à prendre part à un débat public, vous devez alors être très clairs sur le fait que vous vous exprimez à titre personnel, et non en tant que représentant de France Télévisions

Enfin, vous devez absolument éviter toute situation qui pourrait jeter un doute sur l'impartialité ou sur l'indépendance de l'entreprise (**Charte des Antennes, article 7.1.1**).

Nous vous demandons la plus extrême vigilance en la matière.

Christophe TARDIEU

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing as a long, slightly curved horizontal stroke.

Isabelle CAROFF

Directrice des ressources humaines

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized initial 'I' and 'C'.